REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT

LANDES

EXTRAIT DU R
DES DELIBERATIONS
D'ADMINISTRA

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 040-264001314-20261116-DELIB11_03_26-DE

DU C.C.A.S. DE LABENNE

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	11	9

Date de la convocation
04/11/2026

Séance du **16/11/2026**
L'an deux mil vingt-six
et le 16 novembre à 18H, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Vice-Présidence de Mme Evelyne BOUCLEY

Présents : tous les membres à l'exception
M. P. BECHEFER qui avait donné pouvoir à Mme E. BOUCLEY
Mme W. SORRAING qui avait donné pouvoir à M. PETITJEAN
Absents excusés : Mme CHESSOUX – Mme ANDRE – M. DUBOY

Secrétaire : M. PETITJEAN

N° 2026-16-11/03 : Attribution et versement d'une subvention d'équipement (investissement) au budget annexe du CCAS – « Résidence Autonomie – Exercice 2026

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29
- **Vu** le Code de l'action sociale et des familles
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable **M57** applicable à la commune et M22 à son budget annexe
- **Vu** le Budget Primitif de l'exercice 2026 du budget annexe du CCAS, prévoyant les crédits correspondants en recettes d'investissement adopté le 23 avril 2026
- **Considérant** qu'il convient de verser la subvention d'équipement inscrite afin de permettre au budget annexe du CCAS « résidence autonomie » de réaliser son programme d'investissement et de couvrir ses opérations d'équipement

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

AUTORISE l'attribution et le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de **410 000,00 €** (quatre cent dix mille euros) au profit du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) « Résidence Autonomie » pour l'exercice 2026.

DIT que cette dépense est imputée en section d'investissement du budget principal CCAS au **chapitre 20, nature comptable 204158** (*Subventions d'équipement versées*).

PRÉCISE que cette recette sera comptabilisée symétriquement en section d'investissement du budget annexe du CCAS au **chapitre 13, nature comptable 1313** (*Subvention d'équipement*).

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à émettre le mandat de paiement correspondant.

Après dépôt en Préfecture
Le 19/11/2026
Et publication ou notification
Le 19/11/2026

Pour Copie Conforme
LABENNE le 16 novembre 2026
S.CHESSOUX
Présidente du C.C.A.S

CENTRE COMMUNAL d'ACTIONS SOCIALES
MAIRIE DE LABENNE